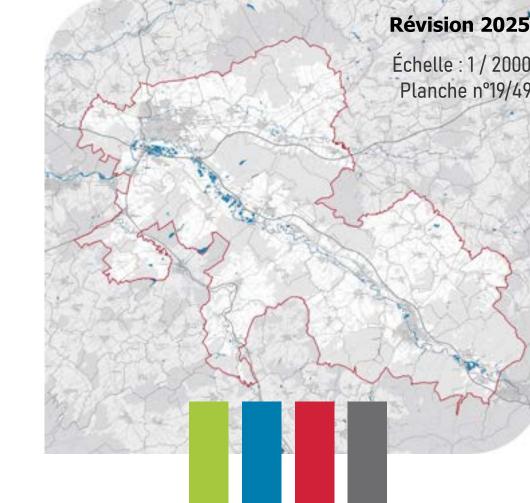
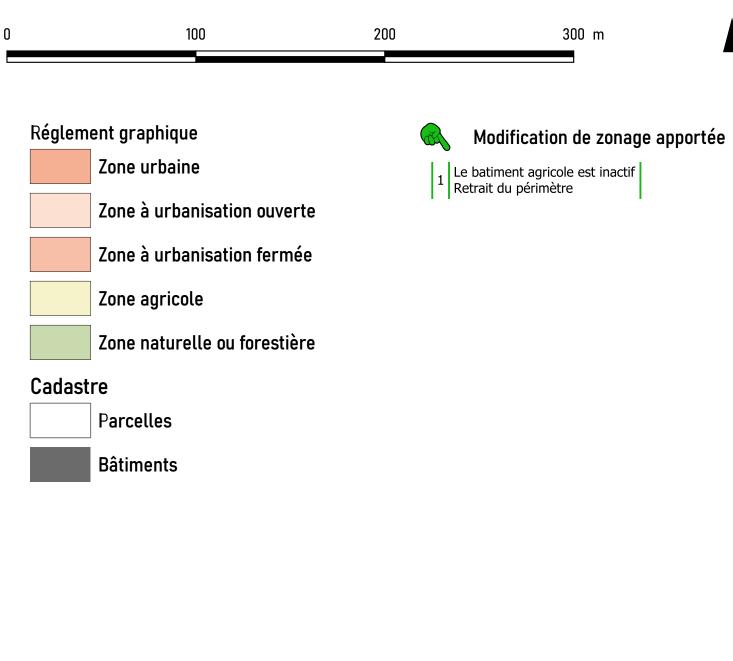


Communes concernées

Plan local d'Urbanisme intercommunal



Lecture des valeurs en pourcentages : x % de la surface du ban de la commune se trouve sur cette planche. Les plans à l'échelle 1/5000 couvrent la totalité du territoire intercommunal.



Presription ponctuelle

Bâtiments d'habitations existants pouvant faire l'objet d'extensions ou d'annexes en zone A ou N (16 02)

Prescription linéaire

Règles d'implantation des constructions (10m des cours d'eau) (15 00)

AVAVAVAVAVA Voies, chemins à conserver et à créer (24 00)

Prescription surfacique

Secteur avec conditions spéciales de constructibilité pour des raisons de risques (02 02 inondation)

Éléments de paysage à préserver pour des motifs d'ordre écologique (07 04)

Éléments de continuité écologique et trame verte et bleue (25 00)

